

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 AVRIL 2017

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valéry, M. ROUMET Vincent, Mme DAIGURANDE Christelle, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. COLIN Francis arrivé en cours de séance.

ABSENTS : Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne, M. SCHULER,

SECRETAIRE DE SEANCE : M.ROBINET Jean-François

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08 février 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

2017-15 : Avis sur le projet éolien du Jasmin sur les communes de Bouesse et Buxières d'Aillac :

Le maire présente le dossier du projet de réalisation d'un parc éolien par la société Eoliennes du Jasmin qui projette d'installer 6 éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale de 178,5 mètres sur les communes de Bouesse et Buxières d'Aillac, Après avoir entendu l'avis de chacun, le Conseil Municipal émet l'avis suivant : **Pour le projet : 3 - Contre le projet : 3 - Abstention : 5**

2017-16-17-18-19 : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2016 : Commune et CCAS :

Monsieur Janvier Valery, conseiller municipal délégué aux finances, présente le compte administratif de la commune en apportant des explications sur le montant des différents chapitres. Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables ainsi que les recettes malgré la baisse des dotations de l'Etat qui ont été compensées par l'augmentation des impôts locaux. Les dépenses et les recettes d'investissement sont en baisse.

Puis Monsieur ROBINET Jean-François, 3^{ème} adjoint, présente les comptes du CCAS

Après cet échange le conseil adopte à l'unanimité les différents comptes présentés :

- **pour la commune :** Excédent de 227 979,22 € pour la section de fonctionnement
Déficit de 43 941,87 € pour la section d'investissement
- **pour le C.C.A.S. :** Excédent de 2 044,03 € pour le compte de fonctionnement
: Excédent de 300,00 € pour le compte d'investissement

2017.20-24 : Affectation du résultat Commune et CCAS :

Pour la commune :

Compte tenu du résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de 43 941,87 € et des Restes à Réaliser (dépenses 50 540,00 € et recettes de 14 000 €), le conseil décide d'affecter la somme de 81 000,00 € à la section d'investissement et l'excédent de 146 979,22 € au cpte 002.

Pour le CCAS :

Le conseil reporte la totalité du résultat de fonctionnement et l'investissement en report à nouveau.

2017-21 : Choix de l'organisme bancaire pour le financement de l'agrandissement du commerce multiservices et de la création d'un snack-bar :

Monsieur Janvier Valery, conseiller délégué aux finances, indique que pour compléter le financement des travaux il est nécessaire de faire un prêt de 100 000 € et présente les propositions de trois organismes bancaires. Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel sur 15 ans au taux fixe de 1,20 % avec des échéances constantes et trimestrielles, note le montant des frais d'étude et d'enregistrement de 150 € et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

2017-22 : Choix de l'organisme bancaire pour un prêt relais pour le financement de l'agrandissement du commerce multiservices et de la création d'un snack-bar :

Monsieur Janvier Valery, conseiller délégué aux finances, indique que pour effectuer les premiers paiements dans l'attente du versement des subventions, il est nécessaire de faire un prêt relais de 50 000 € et présente les propositions de trois organismes bancaires. Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel au taux révisable EURIBOR 3 mois moyenné un mois + marge de 0,80% pour une durée de 3 ans, note le montant d'une commission d'immobilisation de 100 € et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires..

2017-23: Vote des trois taxes pour 2017 :

Le maire indique que suite à une révision des valeurs locatives de l'usine Balsan, les bases d'imposition du foncier bâti vont baisser de façon importante, d'où une diminution de recette de 16 000 € environ. Il rappelle que la fiscalité de la commune est très inférieure à celle des communes de même ampleur. Il insiste sur l'importance de la recette fiscale dans le fonctionnement de la commune. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le taux des taxes de la manière suivante :

Taxe d'Habitation :	11,29 %
Taxe Foncier Bâti :	15,17 %
Taxe Foncier Non Bâti :	26,59 %

Le maire fait part au conseil municipal que la Taxe des Ordures Ménagères (TOM) va diminuer pour la deuxième année consécutive et sera au taux de 18,20% contre 22,12 % en 2016.

2017-25 : Vote du Budget 2017 : Commune et CCAS :

Le conseil adopte à l'unanimité les budgets à hauteur de :

COMMUNE	Fonctionnement	1 111 000,00 €
	Investissement	572 000,00 €
CCAS	Fonctionnement	5 204,03 €
	Investissement	300,00 €

2017-26 Indemnités de fonction des élus :

Le maire informe que les indemnités de fonction des élus sont revalorisées au 1^{er} février 2017. Après délibération le conseil municipal, décide de maintenir les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

Le Maire : 36% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} adjoints : 14% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
4^{ème} adjoint : 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Conseillers délégués : 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2017-27 : Mise à jour du tableau des effectifs titulaires :

Suite au reclassement de tous les fonctionnaires de catégorie C à partir du 1^{er} janvier 2017 et de la mise à la retraite d'un agent pour invalidité le maire présente le nouveau tableau,

Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée Hebdomadaire	Observations
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 H	Fonction de secrétaire de mairie
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 Poste à 35 H	Temps Partiel 31H50
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	0	
ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 Poste à 35 H	Service Technique

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	2 Postes à 35H	Service Technique
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	0	
Adjoint Technique	3 Postes à 35 H 1 Poste à 27 H Suppression du poste 30 H	1 Fonction d'ATSEM, 1 Service Technique, 1 cantinière 1 Aide-cantinière Ménage
ANIMATION		
Adjoint d'Animation	2 postes à 26 H 50	Périscolaire, Surveillance de cantine
MEDICO-SOCIAL		
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 27 H	
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 H	

Après délibération, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs.

2017-28 : Rectification de la délibération n° 2016-56 concernant les tarifs repas de cantine :

Le maire informe qu'il convient de modifier la délibération 2016/56 suite à une erreur d'interprétation sur le prix des repas minorés et précise que le prix du repas enfant sera minoré de 15% à partir du 3^{ème} enfant. Le conseil adopte cette modification.

II) INFORMATIONS DIVERSES :

Epicerie – Snack-Bar : La commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 mars 2017 à 16h30 pour l'ouverture des plis. Le montant semble moins important que l'estimation. Cependant un lot est infructueux. Après la nouvelle consultation, la commission se réunira de nouveau puis une réunion du conseil municipal sera consacrée à la validation des offres.

Mme Besnard souhaiterait un planning prévisionnel des travaux. Celui-ci sera établi très prochainement. Il sera bien sur nécessaire de procéder à une fermeture temporaire la plus courte possible.

Agenda 21 : La projection du film « Demain » qui s'est déroulée le 23 mars 2017 à la salle multi-activités a été suivie par une trentaine de personnes. Une prochaine rencontre sera programmée dans quelques semaines afin de voir quelles autres actions pourraient être menées.

Ecole primaire : Dans le cadre de la mise en sécurité de l'école élémentaire il a été décidé de regrouper les 3 classes élémentaires. La libération de la classe actuelle du CP permettra d'utiliser cette salle pour diverses activités scolaires et périscolaires.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 avril 2017 à 18 h.